

Département du **BAS-RHIN**
Arrondissement de **SAVERNE**

COMMUNE
DE
OBERMODERN-ZUTZENDORF

Nombre de membres
du conseil municipal
élus : 19

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

conseiller(s) présent(s) : 17
conseiller(s) absent(s) excusé(s)
ayant donné procuration : 2

Séance ordinaire du 14 décembre 2018 - Ouverture à 20h00

Convocation envoyée le 7 décembre 2018

Secrétaire de séance : Georges LEMOINE-SCHLECHT

Sous la présidence de M. STEGNER Helmut, Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

SCHINI Thierry- Maire délégué, FILLIAU Elfriede 1ère Adjointe, BERGMANN Philippe- 2^{ème} Adjoint,
BALTZER Jean Jacques 3^{ème} adjoint

SCHMITT-CRIQUI Danièle, BUB Henri, FINCK Christian, FINCK Michelle, WICK Michel,
DURRMEYER-ROESS Céline, KOEHL Estelle, BURCKEL Damien, SUTTER Joëlle, DENNI Tania,
KAUFFMANN Aurélie, LEMOINE SCHLECHT Georges

Absent(s) excusé(s) sans procuration : néant
Absent(s) non excusé(s) : néant

Absents ayant donné procurations : EIDMANN Fredy à STEGNER Helmut, MARIKAZ Stéphanie à
SCHMITT-CRIQUI Danièle,

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

Avant de commencer la séance le maire demande aux élus de respecter une minute de silence pour les victimes de l'attentat de STRASBOURG du 11 décembre 2018.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire informe les élus, des décisions prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire selon la délibération du 7 avril 2014.

Décisions de non préemption :

N° d'enregistrement	vendeur	références	acheteur	décision
459	Mme DURRENBERGER Jacqueline 118 av Jean Jaurès 75019 PARIS	Sect : 562-01 parcelle 23 4 rue des Vignes ZUTZENDORF 3A27	M. WEICK Jacques Le Grand Monnier 53290 ST DENIS D'ANJOU	Renonciation le 09/11/2018
460	M. FROST Jean Paul 3 rue des Primevères OBERMODERN	Sect. 42 parcelle 236/80 Obermodern 6a00	M. michel et Mme LIENHARDT 28 rue Principale 67590 WINTERSHOUSE	Renonciation le 30/11/2018
461	TERRA AMENAGEMENT Route d'Obermodern BOUXWILLER	Sect 19 parc 244 et sect 5 parc 198 Rue des Violettes Obermodern 6a23	M. et Mme SCHEIFER Michaël 6a rue du Faubourg St Georges 67330 BOUXWILLER	Renonciation le 14/12/2018
462	TERRA AMENAGEMENT Route d'Obermodern BOUXWILLER	Sect. 5 parcelle 202 Wurmberg Obermodern 5a76	M. et Mme EBERSOHL Matthieu 2a route de la Poste 67330 BOUXWILLER	Renonciation le 14/12/2018
463	TERRA AMENAGEMENT Route d'Obermodern BOUXWILLER	Sect 5 parc (52)/68 Wurmberg à Obermodern 0a64	M. PFENNIG Jonathan 6 impasse des Vergers 67330 OBERMODERN	Renonciation le 14/12/2018

1. Désignation du secrétaire de séance :

Il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur LEMOINE SCHLECHT Georges, pour remplir les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne Monsieur LEMOINE SCHLECHT Georges comme secrétaire de séance.

2. Adoption du compte-rendu de la séance du 26 octobre 2018 :

Le maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2018. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Vote et virement de crédit :

Budget : Gestion Générale :

Le maire propose de virer 63.000,00 € du compte 022 : dépenses imprévues (chapitre 022 section de fonctionnement) au compte 678 (chapitre 67 en section de fonctionnement).

A l'unanimité des membres présents et représentés il est décidé de procéder au virement proposé.

Budget annexe : Lotissement les Jardins

Les crédits inscrits au budget primitif ne permettront pas de passer les écritures de constatation des stocks, le trésorier nous propose un nouveau budget 2018 bâti à partir de notre budget primitif actuel et des éléments déjà comptabilisés à ce jour.

A l'unanimité des membres présents et représentés il est décidé de modifier le budget selon le tableau ci-dessous.

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	1 020,00 €	0,00 €	59 457,79 €	60 477,79 €
040 Opérations d'ordre entre section	1 020,00 €	0,00 €	59 457,79 €	60 477,79 €
3351/040	0,00 €	0,00 €	59 457,79 €	59 457,79 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	0,00 €	0,00 €	59 457,79 €	59 457,79 €
021 Virement de la section de fonct.	0,00 €	0,00 €	33 616,34 €	33 616,34 €
021/021	0,00 €	0,00 €	33 616,34 €	33 616,34 €
021/021	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €	25 841,45 €	25 841,45 €
3351/040	0,00 €	0,00 €	25 841,45 €	25 841,45 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	0,00 €	0,00 €	59 457,79 €	59 457,79 €
023 Virement à la sect° d'investis.	0,00 €	0,00 €	33 616,34 €	33 616,34 €
023/023	0,00 €	0,00 €	33 616,34 €	33 616,34 €
042 Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €	25 841,45 €	25 841,45 €
7133/042	0,00 €	0,00 €	25 841,45 €	25 841,45 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	1 020,00 €	0,00 €	59 457,79 €	60 477,79 €
? Opérations d'ordre entre section	1 020,00 €	0,00 €	59 457,79 €	60 477,79 €
7133/042	1 020,00 €	0,00 €	59 457,79 €	60 477,79 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	151 020,00 €	0,00 €	59 457,79 €	210 477,79 €
Total général des recettes d'investissement (1)	151 020,00 €	0,00 €	59 457,79 €	210 477,79 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	35 656,34 €	0,00 €	59 457,79 €	95 114,13 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	35 656,34 €	0,00 €	59 457,79 €	95 114,13 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

4. Convention de partenariat avec le SMICTOM : Lutte contre les dépôts sauvages :

Le maire informe l'assemblée que la commune a la possibilité de signer une convention de partenariat avec le SMICTOM pour lutter contre les dépôts sauvages.

En effet les communes sont amenées à collecter régulièrement les dépôts sauvages et à les éliminer dans les poubelles ordures ménagères ce qui hausse la redevance OM qu'elles payent au SMICTOM ainsi que les frais internes ou externes pour l'enlèvement des déchets.

Le SMICTOM de la région de Saverne souhaite apporter une aide aux communes qui mettent en place des actions pour lutter contre ces incivilités, en prenant en charge une partie du coût de ces déchets par une remise sur la redevance de 15 %. Pour ce faire la commune devra remplir certaines obligations.

- Poursuivre tout auteur de dépôts sauvages
- Faire enlever tous les déchets
- Limiter la circulation des véhicules dans les chemins ruraux
- Communiquer sur les incivilités
- Transmettre régulièrement au SMICTOM les données sur les dépôts sauvages.

A l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de partenariat avec le SMICTOM.

5. Repas de fin d'année des bénévoles de l'ELAV et de la bibliothèque :

Le maire rappelle aux conseillers qu'il est devenu coutume d'inviter les bénévoles de l'ELAV et de la bibliothèque à une soirée tartes flambées en remerciement du bénévolat effectué tout au long de l'année. Cette soirée est programmée pour le 15 janvier 2019. Le conseil municipal prend acte.

Le maire lève la séance à 20h45

Pour copie conforme

Obermodern-Zutzendorf, le 21 décembre 2018

Le maire,


Helmut STEGNER

